De Yannick LE ROCH

Coteau de Feuillou
La Colardiére
85530 LA BRUFFIERE
06.80.91.93.36
yannick-le-roch@wanadoo.fr

la Bruffiére le 19 octobre 2019.

à l'attention de Mme Marie-Cécile Rousseau, avocate au barreau de Nantes,
désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Dans le cadre de l'Enquête publique par arrêté préfectoral nº 2019/ICPE/ 197 en date du 10 juillet 2019,

Objets :

A. **Demande de réduction significative des émissions de bruit venant 24h/24h de la minoterie.**

B. **Souhaits : Prise en compte des remarques sur l'activité de la minoterie.**

- Positionnement d'une activité industrielle croissante en bord de Sèvre..
- autres interrogations ?

Le Commissaire Enq. VU

A -Demande de réduction significative des émissions de bruit venant 24h/24h de la minoterie.

1-Le contexte : Classement ICPE (Installation Classée Protection de l'environnement)

Extrait « Le régime de classement est défini en fonction du seuil indiqué dans la nomenclature des installations classées.
A partir du moment où un établissement comporte plusieurs installations classées dont l'une est soumise à autorisation, le principe de connexité (code de l'environnement) amène à considérer que l'ensemble est soumis à autorisation. »

Pour rappel nous sommes à la fois dans les secteurs de risques de Fromenteau et évidemment de Feuillou ! *(voir annexe 1)*

Source http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/Regime-de-classement.html

2-Où sommes-nous ?

Coteau de Feuillou
La Colardiére
85530 LA BRUFFIERE.

Notre terrain se situe rive gauche à 50 mètres en aval de la Minoterie et l'habitation à 200 m à vol d'oiseau. *(voir annexe 2).*

Nous sommes propriétaires et résidents depuis le 01/08/88 à la Bruffiére, à cette adresse : numéros au cadastre 82 & 83.

La Commissaire Enquêtrice VU

3-L'objet de notre demande :

La production est croissante depuis les années 1988 quand l'activité était sur 8 heures (le jour), puis jusqu'à 24 heures le jour et la nuit, et totale tous les jours : les samedis, les dimanches, et tous les week-ends, tous les mois et même au mois d'aout !

Depuis quelques années, notamment les mois de mi-avril à mi-octobre sur cette période de 6 mois nous vivons plutôt à l'extérieure de notre habitation *(comme la plus part des gens).* Or, il nous est maintenant difficile de rester dehors sans être agressé par ce bruit de fond.

Notre constat

Le bruit dont l'origine serait issue de la ventilation haute de la minoterie est reçu sur notre terrasse à hauteur **de 33 décibels** *(annexe 3)*

(en moyenne).

L'échantillon de la mesure du bruit est représentatif du niveau permanent sur ces 6 mois. *(tableau annexe 4)*

Forme naturelle de la vallée de la Sèvre en V n'amortit que peu le bruit.

La hauteur de l'émission du bruit (à 55 m environ)et l'altitude de notre habitation.(à 65 m environ)

Et parfois ce je pourrais qualifier de « tapage nocturne » (non mesuré) .Des bruits issus de coups portés (de jour et comme de nuit) sur la tôle pour probablement accompagner un processus ancien.(bruits perçus à l'intérieure de notre habitation)

Notre inquiétude :

Apres la saturation du temps 24h/24 heures et 365/365 jours, j'ai constaté à partir du 18 septembre 2019 un nouvel apport de meules dans les installations. Ceci ne va pas dans le sens d'une diminution des bruits. *(photo annexe 4.)*

Notre demande

Ayant été responsable de l'industrialisation et d'une usine, il me semble possible moyennant quelques actualisations de vos équipements de **réduire de manière significative ce bruit émis par la minoterie**.

La Commissaire Enquêtrice VU

B-Pise en compte des remarques sur l'activité de la minoterie en terme de :

○ Positionnement d'une activité industrielle croissante en bord de Sèvre.

Je pense que l'on ne peut plus parler d'activité artisanale lors celle-ci est permanente 24/24 h et 365/365 j et est croissante.

- Le risque de l'implantation actuelle et ancienne au fond d'une voie <u>étroite et sans issue</u>.
- Le risque lié à l'accroissance de la circulation traversant dans la commune de Boussay, notamment au carrefour à la sortie du pont. ! *(Le flux des camions entrant et sortant pourrait être calculé aisément avec le volume de blé et de farine traitée.)*
- La présence de public,
  - Le public traverse la minoterie
  - Sur le terrain communal du « le prés de sèvre » pour Boussay
  - Sur le terrain départemental de « la Colardiére » pour La Bruffiére.
  - Sur le chemin de randonnée GR
- Le risque de charger une installation dont les fondations datent de 1895.(voir présentation sur le net))
- Le risque d'inondation (en zone inondable existante)
- Propagation des risques sur la rive gauche, zone habitée et Espace Naturel Sensible.
- Pour rappel nous appartenons à la Vallée de la Sèvre Zone ZNIEFF 520616315

La Commissaire Enquêtrice
VU

Toutes proportions gardées, les risques d'exploitation restent les mêmes que sur une minoterie industrielle récente, auquel il faudrait ajouter les particularités du Site de Feuillou. Néanmoins les conséquences issues d'incident ou d'accident seraient difficiles à prévoir dans cet environnement. Le cours de la Sèvres Nantaises est de plus en plus irrégulier et les sécheresses plus fréquentes.

Questions ?

- Les véhicules de secours peuvent ils se croiser sur la voie sans issue ?
- Quelle réserve en eau est prévue en cas d'incendie ?
- Quelle précautions et moyens sont prise en compte pour gérer les résidus d'incendie ?
- Plan de prévention des risques ? Les risques sont-ils connus des populations (rayon de 1 km)
- Les flux entrants et sortants sur les voies existantes augmentant, quelles mesures sont envisagées pour limiter les risques liés à la circulation au centre de Boussay sur la départementale 60 (au carrefour avant le pont/sèvre) et la départementale 62 côté La Bruffiére (notamment au pont/ mozelle).
- Quelle est l'augmentation, la nature et la qualité des rejets atmosphériques.
- Comment l'exigence environnementale (RSE) de plus en plus croissante est-elle prise compte ?

Sincères salutations, fait à la Bruffiére le 19 !octobre 2019.

Yannick LE ROCH

La Commissaire Enquêtrice
VU

Transmis ce jour à Mme Marie-Cécile Rousseau, avocate au barreau de Nantes, désignée en qualité de commissaire enquêteur.

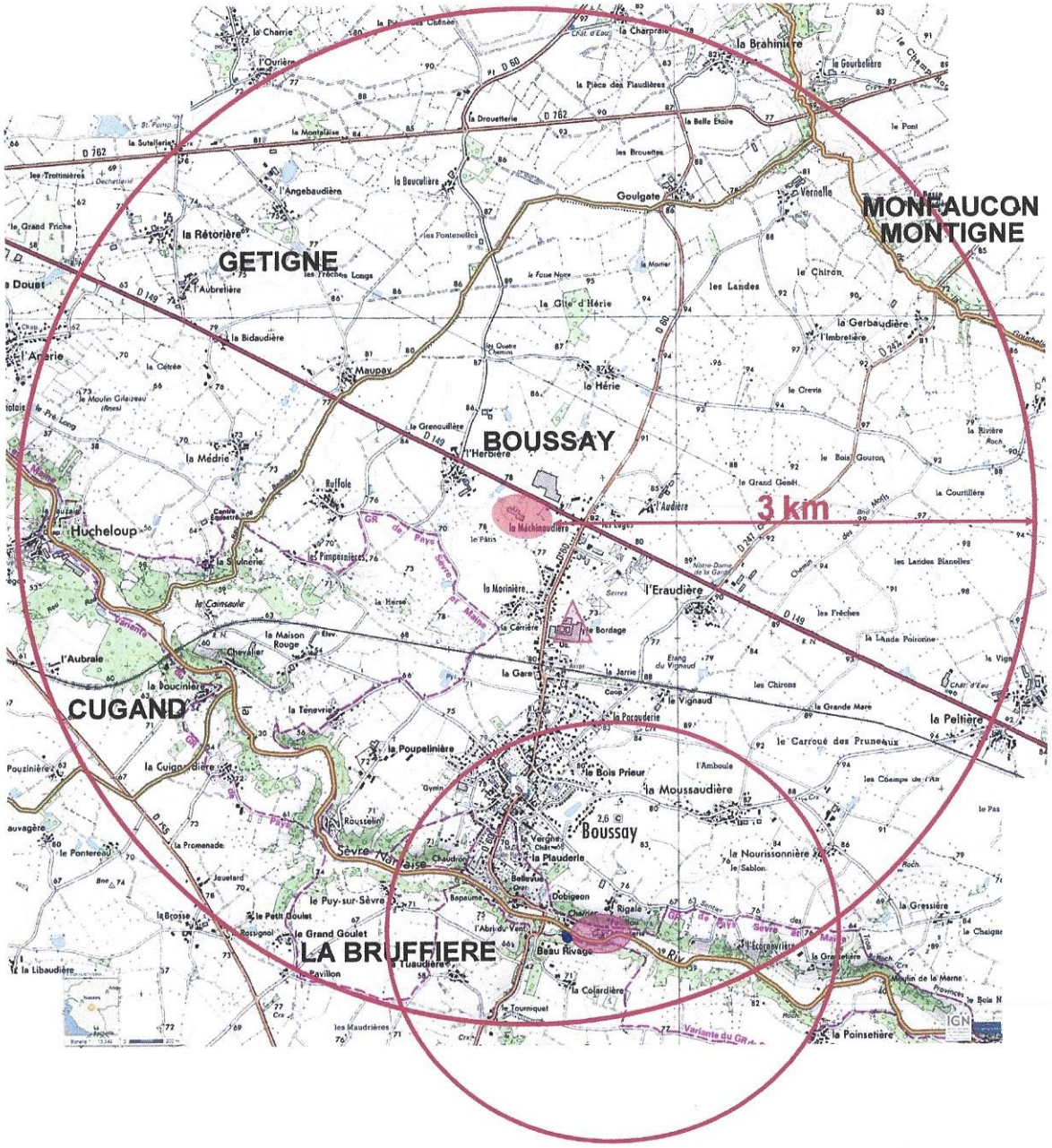

Annexe 1

Implantation et secteur des Minoteries

–rayon d'affichage-

(Complété YLR)

La Commissaire Enquêteur

Positions des points de relevés

Annexe 2

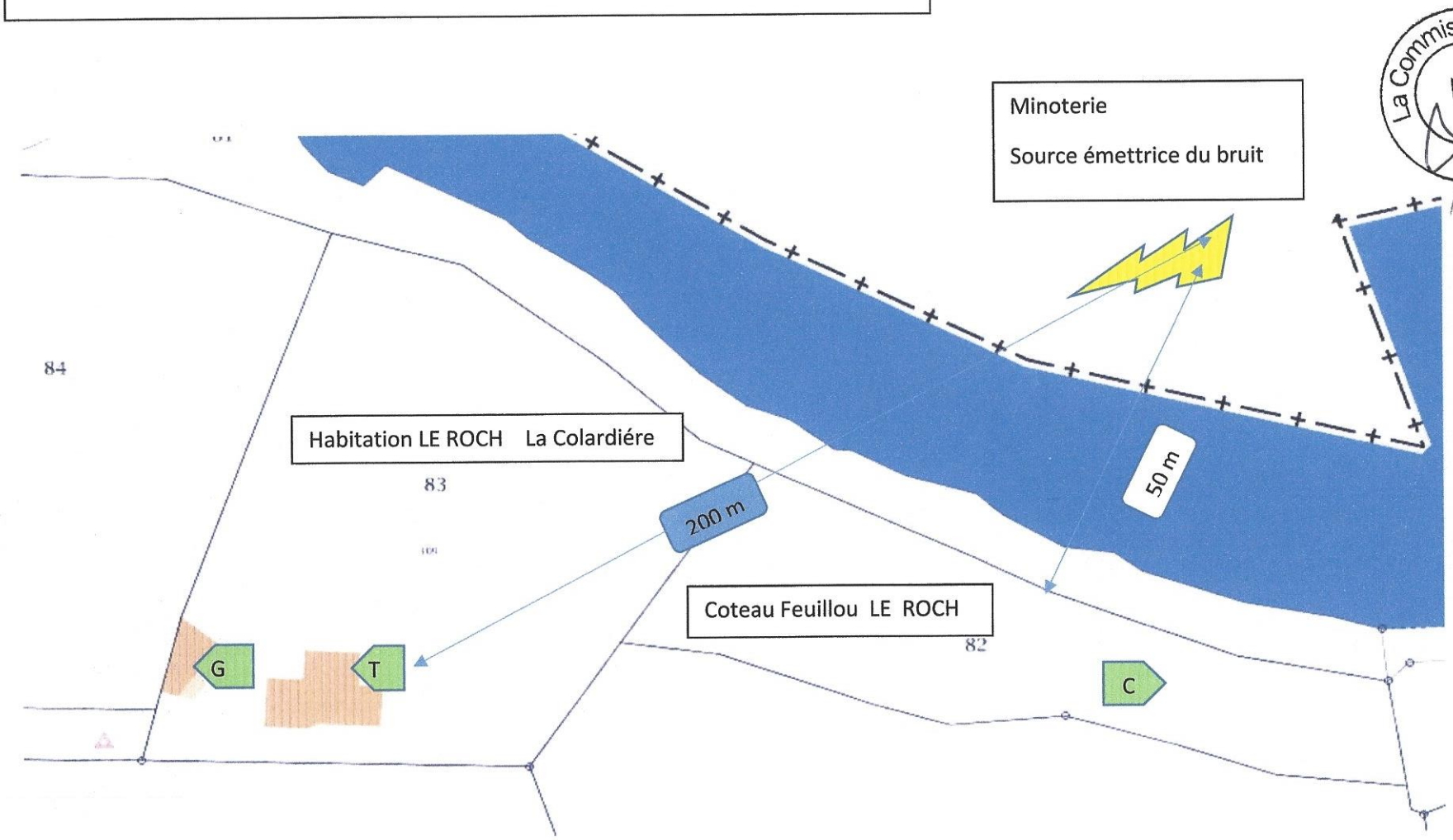

La Commissaire Enquêtrice
VU

Lieux de mesures de bruits (voir tableau)

Annexe 3

Source

Moyen de mesure téléphone portable avec une application sonomètre

La Commissaire Enquêtrice
Vu

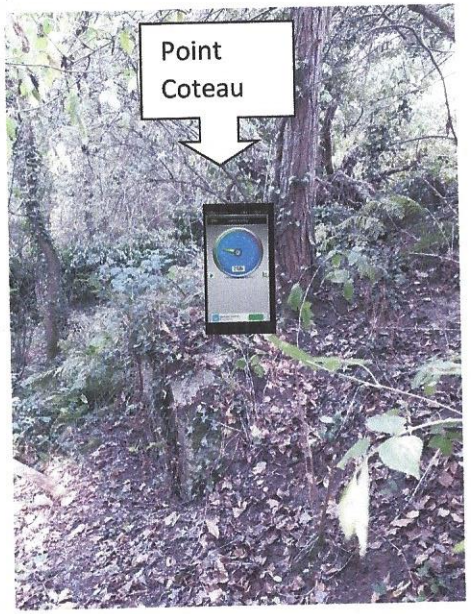

La Commissaire E

Annexe 4

Echantillons de la mesure du bruit receptionné sur la terrasse et au garage

date 2019	jour	heure	unité = décibel Bois coteau Feuillou	Terrasse	Garage
07-sept	samedi	16h	42	34	30
08-sept	dimanche	9h45	37	34	28
09-sept	lundi	21h40	–	38	30
10-sept	mardi	10h50	41	32	30
11-sept	mercredi	23h20	–	37	32
12-sept	jeudi	20H50	–	34	29
13-sept	vendredi	12h15	41	35	35
14-sept	samedi	22h30	–	33	28
15-sept	dimanche	16h10	39	31	23
16-sept	lundi	10h20	30	25	24
16-sept	lundi	11h30	34	26	28
17-sept	mardi	17h40	–	42	40
18-sept	mercredi	9h10	–	32	43
		moyenne	38	33	31 décibels

Meules supplémentaires au 18/09/2019

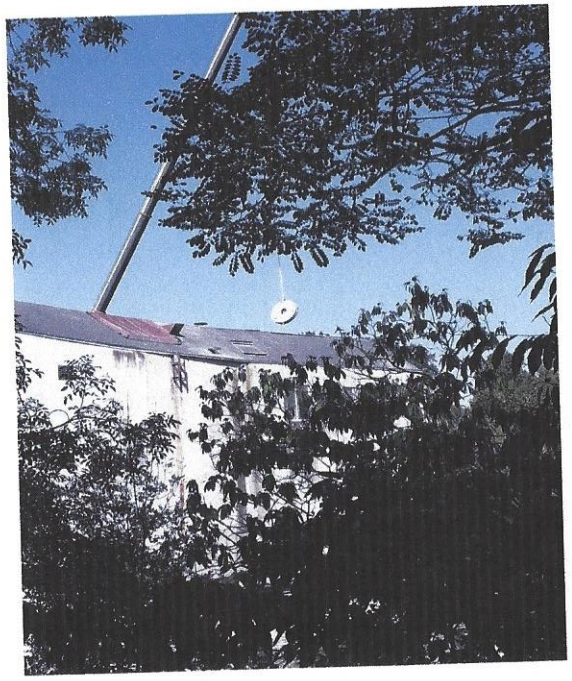

Matériel utilisé Téléphone portable avec l'application appsforlife83@gmail.com

pour information avec ce même moyen , je mesure mon micro ondes à 20 DB et la télévision entre 20 à 30 DB .